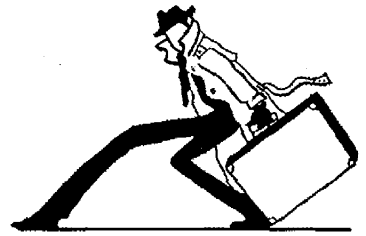


Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Lettre mensuelle éditée par Survie

Numéro 158 • Mai 2007 • 1,90 euros

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations francoafricaines

Au sommaire

→ P. 2 RWANDA Kigali se plaint, Guichaoua fait l'« expert »
Le Rwanda a déposé le 18 avril une requête contre la France devant la Cour internationale de justice (CIJ), en réponse aux mandats d'arrêt internationaux émis par le juge Bruguière. Le Rwanda estime que l'affaire « soulève des questions internationales dont doit se saisir un tribunal international impartial et compétent ». Peu avant, le sociologue André Guichaoua a tranché la question à sa manière.

→ P. 3 ÉGYPTÉ Un coup d'État constitutionnel Sous couvert de lutter contre le terrorisme, le régime de Moubarak vient de constitutionaliser l'état d'urgence et verrouille sa succession. Côté français, on regarde ailleurs... du côté du marché où les entreprises hexagonales sont bien implantées.

→ P. 4 CONGO BRAZZA Quand Brazzaville redeviendra Mfoua, les Congolais feront la fête
Brigitte Girardin, ministre française déléguée à la Coopération, a convoyé de l'argent public à Brazzaville pour un projet qui rend hommage à Pierre Savorgnan de Brazza. Un don effectué en présence de la fille d'un proche du président congolais, Denis Sassou Nguesso.

→ P. 4 CONGO BRAZZA Un vent mauvais dans les voiles de la « Matongo Congo »
Pour la troisième année, la dictature organise une course à la voile entre Marseille et Pointe Noire. Complices et gogos sont hélas plus nombreux cette année à cautionner l'événement.

→ P. 5 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Les sans voix de la forêt osent élever la voix
Au cœur de la forêt tropicale des hommes dénués de tout osent s'élever contre la destruction de leurs ressources et contre les conditions de vie indignes qui leur sont imposées dans un monde où la puissance est nourrie des profits faits à leurs dépens avec l'aval du WWF.

→ P. 6 TOGO Le don que l'œil de la justice ne verra sans doute pas

→ P. 6 VOIR Un aller simple pour Maoré ♦
Lumières noires

→ P. 7 LIRE Une guerre noire

→ P. 8 CÔTE D'IVOIRE Firmin Mahé, un mort encombrant pour l'armée française ♦
DIBOUTI Jean Paul Noël Abdi enfin libéré.

Élections au Nigeria

Avec 130 millions d'habitants, le Nigeria est le plus peuplé des États africains. C'est aussi le premier producteur de pétrole du continent. Pourtant, ce n'est que la troisième puissance économique, après l'Afrique du Sud et l'Algérie. L'histoire de cette ancienne colonie britannique a été chaotique. Les coups d'État militaires s'y sont succédé et la rébellion des Ibos, de 1967 à 1969, armée et soutenue par la France de Foccart, n'a été vaincue qu'au prix de un million de morts.

Le 21 avril, le Nigeria élisait le président qui doit succéder à Olusegun Obasanjo, qui ne pouvait se représenter au terme de son deuxième mandat de quatre ans. M. Yar'Adua, âgé de 56 ans et gouverneur musulman de l'état nordiste de Katsina, remporte le scrutin à une écrasante majorité. Soutenu par le président sortant Olusegun Obasanjo, il a obtenu 24,6 millions de voix, soit trois fois plus que le général Buhari. Ce dernier, ancien chef de la junte militaire dans les années quatre-vingt, a obtenu 6,6 millions de voix. L'actuel vice-président Atiku Abubakar, ancien du People's Democratic Party (PDP) devenu candidat de l'Action Congress (AC), en a recueilli 2,6 millions. Les principaux partis politiques du Nigeria ont rejeté le scrutin, le qualifiant de frauduleux, et des observateurs locaux et internationaux ont fait état d'irrégularités importantes. La mission d'observation de l'Union européenne a affirmé que le vote n'était pas crédible et les États-Unis ont évoqué de graves irrégularités.

Le Nigeria est ravagé par deux maux principaux, la corruption et l'exploitation sauvage du pétrole. Après les sommets atteints dans la corruption sous la dictature de Sani Abacha, le président Obasanjo avait acquis une certaine réputation d'honnêteté. Le Nigeria avait même obtenu la saisie et le rapatriement de 800 millions de dollars détenus en Europe par le clan Abacha.

L'exploitation du pétrole, par la Shell majoritairement, se fait dans des conditions de total mépris de l'environnement. Tout le delta du Niger, très peuplé, subit les conséquences catastrophiques des rejets des déchets pétroliers dans les eaux du delta. Comme les compagnies pétrolières trouvent qu'exploiter le gaz dégagé par les forages coûterait trop cher, ce gaz est brûlé. D'immenses torchères brûlent ainsi depuis des dizaines d'années consommant des milliards de mètres cubes de gaz, provoquant des retombées de suies polluantes, faisant du delta du Niger le plus gigantesque site d'émission de gaz à effet de serre de toute la planète.

Ce scandale écologique et économique se déroule en toute impunité. Un mouvement armé issu de la révolte des populations du delta, le MEND (Mouvement d'émancipation du delta du Niger) s'attaque aux installations pétrolières et pratique des enlèvements d'étrangers qui y travaillent et qu'ils rançonnent.

Si les élections locales et présidentielles qui viennent de se dérouler au Nigeria ne sont pas à l'évidence un modèle de régularité démocratique, c'est la première fois que de telles élections sont dénoncées officiellement et avec autant de vigueur par des grandes puissances et par la presse internationale. Il n'y a guère eu de protestations en effet contre les élections bien plus contestables encore qui se sont déroulées au Cameroun en 2004, au Togo et au Gabon en 2005, au Tchad en 2006. Soit, comme on aimerait le croire, le niveau d'exigence démocratique augmente et c'est une très bonne chose, soit ce niveau d'exigence est à géométrie variable, suivant la plus ou moins grande compréhension des présidents à l'égard des intérêts des grandes puissances. L'avenir donnera la réponse.

ODILE TOBNER

RWANDA

Kigali se plaint, André Guichaoua fait l'« expert »



Le Rwanda, considérant sa souveraineté violée, a déposé le 18 avril une requête contre la France devant la Cour internationale de justice (CIJ), en réponse aux mandats d'arrêt internationaux émis par le juge Bruguière.

Le Rwanda estime que l'affaire « soulève des questions internationales dont doit se saisir un tribunal international impartial et compétent ».

Peu avant, le sociologue André Guichaoua a tranché la question à sa manière.

Le Rwanda a réagi à ce qu'il estime être une violation de sa souveraineté et une entrave à la liberté de circuler pour les neuf personnes visées par les mandats d'arrêt internationaux émis par le juge Bruguière le 22 novembre 2006. Le ministre de la justice rwandais, Tharcisse Karugarama, qui a déposé la requête devant la CIJ à La Haye a déclaré : « La France a le droit de venir ou de ne pas venir. Nous avons accordé le bénéfice du doute au gouvernement français. S'ils sont vraiment honnêtes, c'est-à-dire si tout cela n'est pas politique, ils devraient pouvoir venir devant un tribunal impartial, qui tranchera ». Or, dans la mesure où la CIJ ne peut traiter la requête rwandaise sans l'assentiment de la France, l'accord de Paris serait surprenant.

Certes, les mandats d'arrêt pourraient être suivis d'effet, mais aucun État ne semble décidé à procéder aux arrestations réclamées par Paris, ce qui n'améliore pas la réputation de la pro-

cédures Bruguière. Deux des militaires rwandais, Jackson Nkurunziza, ancien responsable des renseignements militaires, et Charles Kayonga, chef d'état-major de l'armée de terre, accusés d'avoir organisé l'attentat contre l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana sont à Bruxelles. Ils ont introduit une action devant le tribunal civil s'estimant victimes de diffamation, d'injure et de calomnie. Selon le quotidien *le Soir* de Bruxelles, l'action vise l'auteur des mandats d'arrêt, le juge Bruguière, et l'employeur du juge¹, l'État français. Appelée à procéder aux arrestations, la Belgique est associée à l'action en justice. Les deux plaignants demandent à Bruxelles de leur permettre de remplir leurs obligations en Belgique où siègent de nombreuses institutions internationales. L'affaire aura sans doute pour effet de souligner que l'« opération Bruguière » est tenue en haute déconsidération. Sauf chez les « gagnés au génocide » (voir ci-dessous)

Selon le quotidien *Libération* du 19 avril, le Rwanda n'exclut pas de poursuivre la France pour complicité de génocide dans les prochains mois, en fonction des résultats de la commission d'enquête sur le rôle de la France dans cette affaire.

Guichaoua au secours de la République

Infiltrant dans une analyse critique de l'ancien et de l'actuel régime au pouvoir à Kigali sa « perception » personnelle du génocide des Tutsis rwandais, le sociologue et témoin « expert » au Tribunal international pour le Rwanda (TPIR) André Guichaoua écrit² : « L'État rwandais d'avant le 6 avril (NDLR 1994) n'était pas aux mains d'un pouvoir fascisant : aucune de ses composantes institutionnelles n'était gagnée au projet génocidaire. » Il ajoute : « Après l'attentat contre l'avion présidentiel, des « extrémistes hutus » ont pris le pouvoir et ont mobilisé pendant trois mois les moyens de l'État pour anéantir "l'ennemi ethnique" intérieur ». De telles affir-

mations ne sont pas nouvelles, mais il s'agit d'affirmations stupéfiantes de la part d'un expert, ce qui nous conduit à ajouter des guillemets à ce mot lorsqu'il s'agit de Monsieur Guichaoua.

Même Georges Martre, ambassadeur de France à Kigali de 1989 à 1993, avait déclaré devant la mission parlementaire sur le Rwanda³, le 22 avril 1998 : « Le génocide était prévisible dès cette période (NDLR 1990), sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité. » Ainsi Guichaoua prétend qu'un groupe d'extrémistes, isolé de l'appareil de l'État, aurait pu, en quelques heures, mettre à exécution un génocide faisant un million de victimes, sans avoir eu à sa disposition les moyens de l'État avant le 6 avril à 20h30. La propagande de la Radio télévision des Mille Collines (RTL), l'organisation des milices, la distribution d'armes, l'installation dans toutes les préfectures d'un appareil « gagné au génocide »... seraient sortis d'un tiroir secret dans la soirée du 6 avril 1994. Des milliers de pages soigneusement documentées illustrant sans contestation possible le contraire, à quoi joue André Guichaoua ? Il suggère que, puisque l'État rwandais soutenu par la France n'était pas gagné au projet génocidaire, la France n'a pas été complice du génocide.

Il affirme que l'attentat contre l'avion de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana a été la cause du génocide, dont le coupable serait Paul Kagamé. Il faut se procurer l'article en entier pour savoir s'il est désigné. L'« expert » Guichaoua étant professeur à la Sorbonne, espérons que ses étudiants vérifient son enregistrement.

Sharon Courtoux

1. Prévue le 18 avril, cette affaire a été reportée au 24 mai, officiellement parce que l'état du dossier ne permettait pas de statuer. Les affirmations d'autres sources selon lesquelles le déroulement de la procédure aurait été un peu plus « compliqué » sont en cours de vérification.

2. Dans un article destiné à la revue allemande *Eins-Entwicklungspolitik* cité par l'agence Hironnelle

3. Audition à huis clos dont le compte rendu est publié dans le rapport de la mission parlementaire, tome III, auditions volume 1, page 119.

ÉGYPTE

Un coup d'État constitutionnel



Sous couvert de lutter contre le terrorisme, le régime du président Moubarak vient de constitutionnaliser l'état d'urgence et verrouille sa succession.

Côté français, on regarde ailleurs... du côté du marché où les entreprises hexagonales sont bien implantées.

Le gouvernement égyptien vient d'adopter trente-quatre amendements constitutionnels d'importance, imposés en bloc au parlement puis soumis à référendum. Les forces d'opposition et organisations de défense des droits de l'homme appelant au boycott, le scrutin n'a attiré que 27 % des votants selon le pouvoir. Cinq fois moins selon des organismes indépendants de contrôle des opérations de vote.

Amnesty International a dénoncé « la plus grave érosion des droits humains depuis vingt-sept ans » ; depuis l'instauration de l'état d'urgence, toujours en vigueur, après l'assassinat de Sadate en 1981. L'ONG a également dénoncé les incarcérations illégales, les tortures et les exécutions de civils prononcées par des tribunaux militaires. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, la réforme vise à durcir et à institutionnaliser une législation d'exception servant en pratique à étouffer toute contestation politique et sociale.

Le chef de l'État désormais maître du jeu

La constitution permettra désormais à la police de contrôler sans limite les communications privées, de procéder

à des arrestations arbitraires, et de faire juger hors des tribunaux ordinaires. La vie politique en est également affectée. Le président s'arroge le droit discrétionnaire de dissolution de l'Assemblée nationale.

La supervision des élections par les juges, qui s'étaient élevés contre les fraudes massives de 2005, est déléguée à des fonctionnaires plus dociles. Enfin l'interdiction de se constituer en parti politique sur une base religieuse vise directement les Frères musulmans, principale force d'opposition, qui pourraient ainsi se voir interdire d'élection laissant la voie libre au fils Moubarak

Un aveuglement français bien intéressé

Interrogé lors du point presse du 27 mars, le porte-parole du quai d'Orsay a rappelé que la France avait « salué » l'introduction d'un pluralisme pourtant étroitement contrôlé lors de l'élection présidentielle en 2005. Il a également estimé que « ce qui est important, au-delà de ce référendum spécifique, c'est bien que la direction soit gardée et que l'Égypte évolue dans le sens de la démocratisation et de l'ouverture du pays. »

Une déclaration, cynique et hypocrite, au mieux absurde. Quelques jours plus tard, le 13 avril, à propos d'une visite semi-officielle de Moubarak en France, le même porte-parole donnait un début d'explication à ses contorsions linguistiques : « Vous savez qu'il y a des rencontres très fréquentes et des relations très étroites entre le président de la République française et le président Moubarak. »

On se souvient, en effet, que ce dernier avait rendu quelques menus services à la FrancAfrique. Comme par exemple la livraison d'armes au régime rwandais avant 1994. Mais le personnage est aussi jugé fréquentable par le reste de la classe politique : il devait en effet, pour la deuxième fois, rencontrer Ségolène Royal et François Bayrou. Le président de l'Égypte aura choisi finalement de

rencontrer le seul Sarkozy, lequel lui a promis « la continuité » (*Le Monde*, 17 avril).

Chirac, VRP de luxe pour les entreprises françaises

L'aveuglement volontaire des autorités françaises sur la véritable nature du régime égyptien comporte aussi des motivations sonnantes et trébuchantes.

Un rapport de la mission économique de l'ambassade de France en Égypte (février 2007) note une « nette amélioration du climat général des affaires ». L'Égypte, sous la pression du FMI, est engagée dans un processus de privatisation depuis 1991, accéléré en 2004. Les entreprises françaises en ont largement profité.

Elles sont très bien placées dans tous les secteurs bancaires (rachat d'Egyptian American Bank par le Crédit agricole en mars 2006, par exemple), touristique (Accor, premier opérateur du pays), du fret (CMA-CGM premier armateur), des télécommunications (France Télécom est le numéro un dans la téléphonie mobile), mais aussi de la construction (Ciment Lafarge), de la pharmacie (Sanofi Aventis), de l'agroalimentaire (Bongrain, Danone) owu de la distribution (Carrefour), de l'eau, de l'automobile, de la chimie, etc.

Les AGF et Gras Savoye lorgnent enfin sur le secteur des assurances qui pour l'instant est encore largement public. La France est devenue le quatrième investisseur étranger du pays et son cinquième fournisseur. En dehors de l'aéronautique (Airbus) qui reste la part principale, les exportations se diversifient et ne cessent d'augmenter.

Enfin en ce qui concerne la construction de la troisième ligne du métro du Caire, Bouygues, Vinci, Alcatel, Alstom et Thalès se partagent le gâteau grâce à l'intervention, l'année dernière, d'un VRP de poids : Jacques Chirac, grand ami de Moubarak. Quand on aime, on ne compte pas...

VS

Retrouvez
Billet d'Afrique
sur le site
www.billetsdafrique.info
les archives classées par pays,
sujet, auteur et date depuis 2003

CONGO BRAZZA

Quand Brazzaville redeviendra Mfoua, les Congolais feront la fête



Brigitte Girardin, ministre française déléguée à la Coopération, a convoyé de l'argent public à Brazzaville pour un projet qui rend hommage à Pierre Savorgnan de Brazza, agent du colonialisme français au XIX^e siècle. Un don effectué en présence de la fille d'un proche du président congolais, Denis Sassou Nguesso.

Selon *La Lettre du Continent*, « c'est dans un cadre exclusivement privé que Brigitte Girardin, la ministre française déléguée à la coopération, a donné une enveloppe de 300 millions de francs

CFA (soit plus de 4 millions et demi d'euros) à la fondation Pierre Savorgnan de Brazza ». Cette somme serait destinée à la construction d'une bibliothèque annexée au mémorial récemment dressé en

hommage au célèbre explorateur de l'Afrique centrale. Ce dernier a signé, en 1880, au nom de la France, un traité avec le souverain (le makoko) de la région. Par ce traité, le makoko abandonnait ses droits héréditaires de suprématie. C'est Savorgnan de Brazza, qui a permis à la voracité coloniale française de s'exercer sur une terre, aujourd'hui la République du Congo, dont la capitale porte toujours son nom.

Les Congolais, impatients d'en finir avec un néocolonialisme prédateur, attendent le jour où leur capitale retrouvera son nom d'origine : Mfoua. Il coïncidera sans doute avec le départ de Denis Sassou Nguesso, qui les maintient dans la misère avec l'appui de Paris.

Toujours selon *la Lettre du Continent*, Madame Girardin a visité la fondation Savorgnan de Brazza en compagnie de la fille d'un membre du cabinet du président Sassou. Madame Belinda Ayessa, est aussi l'adjointe de Jean-Paul Pigasse, patron des *Dépêches de Brazzaville* et adorateur (aux ordres de la République française) du président congolais.

Dans son éditorial du 13 avril, Jean-Paul Pigasse ose écrire que le redressement du CongoB a été mené

CONGO BRAZZA

Un vent mauvais dans les voiles de la « Matongo Congo »

Pour la troisième année consécutive, la dictature congolaise organise une course à la voile entre Marseille et Pointe Noire pour faire oublier ses crimes économiques et politiques. Complices et gogos sont hélas plus nombreux cette année à cautionner l'événement.

Les lecteurs de *Billets d'Afrique* (cf. nos 138 et 149) savent que la « Route de l'Équateur », une course rebaptisée « Matongo Congo » n'est qu'une opération marketing destinée à masquer la nature du régime de Sassou Nguesso. Selon le site officiel de la course, la majorité du financement est assuré par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo. Les deux tiers des sponsors cités sont des filiales de groupes français ou des entreprises à capitaux français : Crédit lyonnais, Codisco (CFAO),

Getma, Gras Savoye, Heineken, Saris (groupe Vilgrain), Socofran, SDV (Bolloré), Socotrans, Total, Maurel&Prom. Que du beau monde !

Quatre raisons motivent le Congo et ses partenaires » dans l'organisation de la course : « Mieux faire connaître le potentiel économique du Congo », « attirer de nouveaux investisseurs », le « défi sportif » ne venant qu'en quatrième position !

Aux côtés des sponsors, les partenaires-complices sont également bien repré-

sentés : Publicis Consultants, la mairie de Marseille, la Marine nationale, la Patrouille de France et, semble-t-il, des représentants de la région Paca qui ne sont pas nommés. L'un des trois fournisseurs officiels est le Cape (Centre d'accueil de la presse étrangère à Paris) dirigé par le directeur de France Inter, Gilles Schneider. Les médias dont aussi partenaires : i-Télé, les radios BFM et RFI et *le Nouvel Observateur* d'ailleurs remercié pour sa « mise à disposition (gratuite ?) d'espaces publicitaires ».

« plus vite que les plus optimistes l'imaginaient », soulignant l'importance du « projet de société initié par Sassou Nguesso ». Un projet de société privilégiant les monuments à la gloire d'un conquérant étranger au détriment des services de base : l'école, la santé ou l'emploi. Un système qui permet au chef de l'État de détourner l'argent public à son bénéfice et celui de ses proches, laissant 80 % des Congolais vivre avec un dollar par jour.

Quelles sont donc les autorités françaises qui ont permis à Madame Girardin la distribution d'argent public dans un « cadre exclusivement privé » ? Pour honorer, qui plus est, Savorgnan de Brazza et son héritier Denis Sassou Nguesso, bourreau du Congo Brazzaville. Elles devront en répondre car c'est clairement une atteinte à la dignité et à la souveraineté du peuple congolais.

À nos partenaires congolais en lutte contre la dictature soutenue par la France, nous donnons rendez-vous, dans un avenir que nous espérons proche, à Mfoua. Nous ferons la fête ensemble !

Sharon Courtoux

1. À laquelle devrait s'ajouter ultérieurement 1,5 milliard de francs CFA selon la Lettre du Continent

Plusieurs sportifs célèbres ont également cautionné l'initiative, dont Florence Artaud « très contente d'y participer cette année » et qui trouve « le parcours sympa ». Suggérons-lui d'emporter *Afrique, pillage à huis clos*, de Xavier Harel comme lecture de voyage.

Cette année, l'habillage de la course se veut aussi humanitaire avec le soutien du Sidaction. Les « Orphelins du sida » congolais se verront reverser, par la course, la somme ridicule de 5 000 euros. Rappelons qu'à Pointe Noire, ville d'arrivée, le taux de prévalence serait au moins de 14% et de près de 10% à Brazzaville. Dans la même veine, l'organisation initie un concours de dessin pour les enfants congolais dont le gagnant remportera des fournitures scolaires « pour une année et ce pour tous les élèves de sa classe. » Voilà qui ne ruinera personne ! Pour l'année prochaine, on suggère un concours de calcul : combien d'écoles aurait-on pu construire et combien d'écoliers aurait-on pu scolariser gratuitement au Congo avec les milliards détournés par le clan Sassou sur la rente pétrolière ?

Victor Sègre

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les sans voix de la forêt osent élever la voix



Au cœur de la forêt tropicale des hommes

dénués de tout osent s'élever contre la destruction de leurs ressources et contre les conditions de vie indignes qui leur sont imposées dans un monde où la puissance est nourrie des profits faits à leurs dépens avec l'aval du WWF, organisation mondiale de protection de la nature.

Des militants de VSV ont poussé l'audace subversive jusqu'à adresser par voie de presse une pétition au gouvernement, protestant contre l'exploitation abusive de la forêt par Société industrielle et forestière du Congo (Siforco).

Ils s'appuient sur l'article 56 de la Constitution qui interdit de priver la population du bénéfice de ses ressources naturelles. Or à Bumba, les écoles et les administrations n'ont ni bureaux ni chaises pendant que le bois de leur forêt est exporté vers l'Europe, sans aucun profit pour les habitants.

Un permis de « pillage » validé par le WWF

La réplique de la Siforco a été de traduire 20 des signataires en justice, estimant que cette dénonciation était de nature « à porter atteinte à son honneur et à sa considération ». La Siforco peut en effet se prévaloir de l'appui complaisant des autorités et

des forces de l'ordre pour réprimer toute velléité de protestation. Il s'agit d'intimider et de contraindre au silence la population locale.

La Siforco appartient au groupe Danzer, multinationale allemande de l'exploitation forestière. Informé de ces faits, le World Wild Fund (WWF), qui appuie par ailleurs la demande de certification FSC (label garantissant une exploitation respectueuse de la nature et de la population) de cette société, répond péremptoirement, par la plume de Markus Radday, responsable du secteur des forêts tropicales pour la branche allemande de l'association, que « les accusations de VSV sont fausses », que la Siforco œuvre en pleine légalité.

Si vraiment les activités de la Siforco sont sans reproche, elle n'a rien à craindre d'une pétition qui ne saurait entacher une réputation fondée sur l'excellence de sa conduite. Si au contraire elle bénéficie « légalement » d'un permis de pillage, sous forme de contrat léonin, tels que les acceptent des dirigeants complices, on comprend qu'elle use de mesures draconiennes pour éliminer toute protestation en profitant d'un rapport de force écrasant.

Un silence étourdissant

Au cœur de la forêt tropicale, des hommes dénués de tout osent s'élever contre la destruction de leurs ressources et contre les conditions de vie indignes qui leur sont imposées dans un monde où la puissance est nourrie des profits faits à leurs dépens. C'est là que la brutalité sans nom du système opère en toute impunité, loin des regards et loin des jugements de l'opinion. Il s'agit de maintenir le silence le plus complet pour éviter le risque d'une curiosité importune. Tous les moyens sont bons pour empêcher les victimes d'accéder à la liberté de parole.

Odile Tobner

TOGO

Le don que l'œil de la justice ne verra sans doute pas

Les autorités togolaises annonçaient en 2006, pour une énième fois, un vaste projet visant à « moderniser » la justice de leur pays. Estimé à 15 millions d'euros (10 milliards de francs CFA), ce projet devrait être financé par des partenaires étrangers. Début avril, la France octroyait une subvention non remboursable de 2,5 millions d'euros (1,637 milliard de francs CFA). Environ 1 million d'euros (655 millions de francs CFA) servira au financement de microprojets de développement et le reste à cette douteuse « modernisations ». Dans un pays dépourvu de toute justice, sinon arbitraire, on ne peut que se réjouir d'une telle initiative même s'il ne s'agit que de former les magistrats des deux cours d'appel de Lomé et Kara en matière de justice administrative. Souci cadet, la partie judiciaire attendra, comme d'ailleurs la formation de magistrats annoncée. On ne compte plus, en effet, les rapports d'ONG ou d'institutions internationales dénonçant l'impunité du gouvernement, les détentions arbitraires et la torture systématique, les meurtres politiques, l'immixtion de l'exécutif dans les affaires judiciaires (se reporter à notre communiqué de presse¹). Le dramaturge Marcel Achard disait, avec ironie : « *La justice coûte cher, c'est pour ça qu'on l'économise.* »

Raphaël De Benito

1. Depuis deux ans, les victimes des très graves atteintes aux droits humains commises dans le cadre de l'élection présidentielle au Togo attendent que justice leur soit rendue. Ces violences ont entraîné la mort de plusieurs centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres dans les pays voisins.

Lire notre communiqué de presse sur notre site : www.survie-france.org

Un aller simple pour Maoré

d'Agnès Fouilleux,
Documentaire, 84 minutes
Auto-production, 2007

Ce documentaire pourra être montré à l'occasion de projections-débats organisées par des associations, la réalisatrice n'ayant pas trouvé de télévision pour le diffuser après maintes péripéties et ayant dû entièrement autofinancer la production du film, celui-ci n'ayant pas bénéficié des subventions du CNC, ni de la région Rhône-Alpes, présidée par Jean-Jacques Queyranne, ex-ministre de l'Outre-Mer qui avait fait modifier en 2000 le statut de Mayotte vers un plus fort ancrage à la France (qui reste illégal pour l'ONU).

L'aller simple pour Mayotte est le parcours que font les Comoriens des trois autres îles de cet archipel depuis que le gouvernement Balladur en a fait des clandestins, en 1995, en instaurant un visa. Nous avons exposé à plusieurs reprises cette aberration et ses causes, mais ce film le fait d'une façon bien plus vivante, et *in situ*. Nos analyses y tiennent une place explicite.

Quelques exemples concrets

De nombreux Mahorais utilisent des clandestins pour leur faire des ménages et travaux à moindre coût. Cet ambulancier emploie des clandestins pour garder ses zébus pendant la journée. Il ne pourrait pas s'offrir des salariés réguliers, car il devrait leur livrer tout son salaire. D'autres commandent des animaux volés, qu'ils achètent au quart du prix du marché, et qu'ils peuvent immédiatement revendre.

Jusqu'en 1995, des ébénistes fort réputés à Mayotte exportaient depuis Anjouan. Depuis, ils ont dû s'installer de façon clandestine à Mayotte, et vendent principalement... aux fonctionnaires français, parmi lesquels les gendarmes qui doivent arrêter les responsables s'ils sortent de la maison de tôles où les sculpteurs sur bois sont installés. Dans leur press-book figure un coffre offert au président Chirac lors d'une visite sur l'île. Un exemple symptomatique.

Le visa force les Comoriens des autres îles à rester à Mayotte, au lieu d'y faire de brefs séjours. La chasse aux clandestins s'est accentuée sous l'impulsion des déclarations en 2004

de François Baroin, alors ministre de l'Outre-Mer, sur le droit du sang. Le film nous entraîne dans l'univers cruel et absurde des incendies commandités par des maires, des soins médicaux obligatoires et interdits à la fois, des risques d'épidémies liés au refus de soigner un quart de la population. Le tout impulsé par le fantasme d'une nationalité française qui serait trop facile à obtenir...

Une honte de plus pour notre République, dont le représentant sur place, le préfet, nous expose, en bon « spécialiste » (pour reprendre le titre d'un film sur Eichmann), ses stratégies pour répondre aux objectifs chiffrés de déplacements forcés de populations.

Pierre Caminade

[cf. extraits sur www.lesfilms.info/teaser/]

Lumières noires

de Bob Swaim
Film documentaire, 52 minutes
Production Entractes, 2006.

En septembre 1956, à Paris, le créateur et rédacteur en chef de *Présence Africaine*, Alioune Diop, parvenait à organiser le 1^{er} Congrès des écrivains et artistes noirs, à la Sorbonne. Parmi les 27 intervenants, la fine fleur intellectuelle noire des États-Unis, de l'Afrique noire et des Caraïbes : Amadou Hampaté Bâ, Léopold Sédar Senghor et Cheikh Anta Diop, Aimé Césaire et Frantz Fanon, le Jamaïcain Marcus James, l'Afro-Américain Richard Wright, l'Haïtien Jean Price Mars, René Depestre, Édouard Glissant, James Baldwin, Claude Lévi-Strauss. Picasso signa l'affiche de la manifestation.

Lumières noires raconte comment et pourquoi les autorités françaises, américaines et soviétiques de l'époque ont tout fait pour perturber ce congrès, en dénigrer les conclusions et en étouffer la portée. Par son importance, un tel événement a laissé des images, des documents, des interviews même si l'Histoire les a consciencieusement dissimulés. Les derniers participants encore en vie apportent leurs témoignages et se souviennent d'un congrès fondateur, qui sera suivi, à la veille des indépendances, en 1959, de celui de Rome. Superbe.

Lumières noires sera programmé, le 10 mai, sur France 2.

RDB

Une guerre noire Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994) de Gabriel Périès et David Servenay

On passera rapidement sur les passages du livre qui présentent de manière un peu caricaturale, parfois erronée, les travaux antérieurs sur la question de la complicité de la France dans le génocide au Rwanda. On regrettera également qu'un certain nombre de témoignages de rescapés (concernant Bisesero par exemple) soient tout simplement passés sous silence lorsque les auteurs prétendent revisiter les faits. Ces derniers apportent un certain nombre de documents inédits (témoignages de militaires, compte rendu de conseil des ministres restreint, échanges entre Mitterrand et ses généraux...), auxquels ils donnent parfois un peu facilement crédit, mais qui dans l'ensemble



confirment les représentations et le rôle joué par les responsables politiques et militaires de l'époque.

Mais l'intérêt principal de l'ouvrage se situe à un autre niveau, qui complète et approfondit la notion de complicité. Il s'agit de l'enquête articulée autour de la notion de « guerre révolutionnaire » (voir ci-dessous).

Ce que montrent Périès et Servenay, dans le cas du Rwanda, c'est que cette ancienne colonie belge n'a pas échappé

à cette doctrine française. Le colonel Logiest, qui organisa la révolution « sociale » de 1959 et l'indépendance qui s'ensuivit, était secondé par un dénommé Marlière (p.49-54 et p. 99-104), en raison de sa formation à « l'école française ». Le nouvel état rwandais fut donc lui aussi façonné en vertu des principes de la « guerre révolutionnaire », dès sa création, et plus encore après le coup d'État de Juvénal Habyarimana. Après 1975, la formation des militaires rwandais est d'ailleurs progressivement reprise en main par les militaires français, qui doteront notamment le pays d'une gendarmerie, en raison des capacités de ce corps en matière de contrôle des populations et de renseignement.

Cette formation connaît un nouveau coup d'accélérateur avec l'implication des troupes françaises dans le conflit armé contre le FPR à partir de 1990, et l'apparition du COS (Commandement des opérations spéciales) en 1992. La propagande génocidaire paraît notamment organisée en fonction des règles de ce que les états-majors appellent la « septième arme » (Chap.12, p. 209-226), la guerre psychologique, ou « guerre noire », qui donne son titre au livre.

L'efficacité du génocide doit donc beaucoup à ceux qui ont fourni, jusqu'au bout, un savoir-faire hérité de la guerre d'Algérie, et qui, contrairement à ce qu'on a voulu un temps laisser croire, a manifestement été sans cesse perfectionné. Au point qu'un des militaires impliqué, Grégoire de Saint-Quentin (p. 350), qui a par ailleurs récemment témoigné à la demande de la défense de Bagosora au TPIR, pouvait faire paraître en 1997, dans la *Revue de la Défense nationale*, un article intitulé « Vers un retour de la guerre révolutionnaire ? »

VS

La « guerre révolutionnaire »

Cette doctrine, également nommée « guerre moderne » ou « guerre antisubversive » a été élaborée au cours de la guerre d'Indochine par Lacheroy et perfectionnée pendant la guerre d'Algérie par Trinquier. Inspirée des réflexions du théoricien nazi Ludendorff, elle entend gommer la distinction entre militaires et civils dans le cadre d'une lutte contre un « ennemi intérieur », et consacrer une part prépondérante au contrôle des populations, au renseignement, à l'action psychologique et à l'usage de la terreur. Écartés après leur tentative de putsch contre de Gaulle, les officiers porteurs de cette doctrine sont envoyés en Amérique du Sud et en Afrique pour fournir leur savoir-faire dé en main aux régimes les plus criminels, via également les écoles de guerre américaines (Fort Bragg). Dans le cas de l'Afrique, ces régimes théoriquement indépendants sont, on le sait, étroitement contrôlés par l'Élysée. Leur constitution, calquée sur celle de la V^e République française reprend notamment la possibilité de pleins pouvoirs au président en cas de crise, mais sans les quelques garde-fous constitutionnels français. L'état d'urgence devient donc la norme et les méthodes sanguinaires de la guerre antisubversive, avec l'appui des instructeurs militaires français, le mode ordinaire de structuration de l'État et de règlement des conflits sociaux et politiques.

Survie édite la brochure

Paradis fiscaux et judiciaires

Brochure de vulgarisation, *Paradis fiscaux et judiciaires* rappelle en premier lieu les caractéristiques du dumping fiscal, le secret bancaire qui rend opaque l'origine des fonds et les opérations financières et la protection judiciaire des détenteurs de comptes. Elle détaille les conséquences de cette situation : le développement de la corruption, la fraude fiscale, le détournement d'argent public dans les dictatures, le trafic d'armes et le blanchiment, la paupérisation des budgets des États, au Nord comme au Sud contraints de reporter la charge fiscale sur le travail et sur la consommation locale. Elle mentionne également le rôle timide des institutions internationales qui éditent des recommandations sans pouvoir (ou vouloir) agir.

Elle propose enfin les mesures qui pourraient mettre fin aux dérives du système : la traçabilité des flux financiers et la fin de l'impunité des délinquants qu'ils soient acteurs ou intermédiaires. Vous pouvez dès à présent la commander auprès de Survie.

Bon de commande

Je souhaite recevoir :

_____ exemplaire de la brochure
_____ Paradis fiscaux et judiciaires
au prix de 2 euros par exemplaires

Mes coordonnées

Nom et prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Je paie par

- Chèque à l'ordre de Survie
 Mandat

Adressez vos commandes à

Association Survie
210, rue Saint-Martin F75003 Paris



CÔTE D'IVOIRE

Firmin Mahé, un mort bien encombrant pour l'armée française

L'affaire Mahé rebondit

in *jeuneafrique.com*, le 15 avril 2007

« Deux ans après les faits, l'affaire Firmin Mahé - du nom de ce présumé coupeur de route ivoirien mort étouffé le 13 mai 2005 entre les mains de soldats français de l'opération Licorne - demeure une « patate chaude » dont le ministère de la Défense aimerait bien se débarrasser au plus vite. Reste que l'enquête ouverte par le Tribunal aux armées de Paris (TAP) a d'ores et déjà débouché sur cinq mises en examen, dont celles du général Poncet et du colonel Burgaud, et que leur procès devrait s'ouvrir début 2008. C'est dans cette perspective que l'état-major français en Côte-d'Ivoire a, selon nos informations, secrètement procédé en novembre 2006 à l'exfiltration vers la France d'une certaine Adèle Dito, maire adjointe de Bangolo (la préfecture d'où était originaire Firmin Mahé) et témoin à décharge potentiel en faveur des militaires français. Proche de l'adjudant-chef Raugel, l'un des mis en examen accusé d'avoir lui-même enfilé un sac plastique sur la tête de la victime pour l'étouffer, Dito a en effet toujours soutenu que Firmin Mahé était un dangereux bandit de grand chemin. »

Un témoin miracle pour l'armée

in *Le Canard Enchaîné*, du 25 avril

« Le problème, c'est qu'Adèle Dito, interrogée par la juge sur la personnalité de Mahé, a expliqué dans son audition, le 21 novembre, qu'elle ne connaissait pas "l'identité exacte de cette personne", qu'elle ne l'a "jamais vue physiquement" mais que, "d'après des rumeurs", c'était bien un mauvais garçon. »

[Ce rapport de supposées rumeurs peut rappeler « l'excuse » de la confusion entre ce Mahé et un homonyme, coupeur de route. Tous les autres villageois considèrent que Mahé ne causait aucun trouble. Ce témoignage bancal paie bien mal une exfiltration et un visa obtenu dans des conditions de facilité hors norme, en contradiction avec les règles régissant actuellement les conditions de séjour prolongé des étrangers et qui sont appliquées scrupuleusement à certains hommes d'affaires ivoiriens. Nos militaires et une partie de notre administration semblent en tout cas penser que si le TAP est convaincu que la victime était un voyou, il trouvera naturel que nos bidasses l'aient assassiné, sur ordre d'un général Poncet qui a déjà rendu de si fiers services, notamment au Rwanda en 1994 en commandant les COS.]

Pierre Caminade

Ils ont dit

« C'est facile, dans ce département, il n'y a que des vieux et des fachos »

(François Fillon, commentant la performance de l'UMP dans les Alpes-Maritimes (43,59 %), rapporté par *Le Canard enchaîné* du 25 avril).

Voici quelqu'un qui ne se fait aucune illusion sur les électeurs de son parti. Ce cri du cœur a probablement été arraché à François Fillon par la jalousie à l'égard de l'heureux élu des Alpes-Maritimes, Christian Estrosi, sûr, avec un pareil score, d'être récompensé si Nicolas Sarkozy l'emporte. À part des vieux et des fachos, les Alpes-Maritimes comptent également des hôtes privilégiés, fuyant les bidonvilles tropicaux. Ainsi le fils du président du Cameroun, Frank Biya, naturalisé monégasque, réside-t-il dans une superbe propriété, tout près de l'ancienne villa de Mobutu, à Antibes-Cap-Martin. On ne lui connaît comme mérite que celui d'être le fils de son père et d'être en conséquence un gros exploitant de la forêt camerounaise, qui lui sert à enrichir de ses investissements le patrimoine français. Voilà autant que les Camerounais n'auront pas, comme disait l'autre.

Odile Tobner

DJIBOUTI

Jean Paul Noël Abdi enfin libéré

Nous rapportons dans notre dernière édition (n° 157) l'incarcération arbitraire du président de la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) Jean Paul Noël Abdi. Celui-ci dénonçait le rôle de l'armée djiboutienne dans les exécutions extrajudiciaires de 7 civils du Day en 1994 dont le charnier a été découvert en février dernier. Grâce à une large mobilisation, dès les premières heures de sa comparution, Jean Paul Noël Abdi a été libéré. La cour d'appel de Djibouti l'a tout de même condamné à un an de prison dont onze mois avec sursis et 200 000 francs djiboutiens d'amende. Son passeport lui a été également confisqué mais sa parole est toujours libre. Il en remercie les personnes qui l'ont aidé dans un communiqué et rajoute : « *Au vu et au su de la France, des États-Unis et de l'Otan, les violations récurrentes des Droits humains (politiques, syndicaux, d'expression...), l'arbitraire, l'impunité des crimes ordinaires et de guerre, les criantes inégalités, l'enrichissement illicite et soudain de quelques oligarques font de Djibouti une poudrière où le pire est à craindre...* »

Lettre fondée par F.-X. Verschave
Directrice de la publication :
Odile Biyidi Awala
Directeur de la rédaction :
Pierre Caminade
Secrétaire de la rédaction :
Janine Sfiligoi
Comité de rédaction : *Pierre Caminade, Raphaël De Benito, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, Odile Tobner*
Ont aussi participé : *David Mauger, Jean-loup Schaal*
Abonnements : *Antonin Wattenberg*
Coordination : *Olivier Thimonier*

Association Survie
210, rue Saint-Martin
F75003 Paris
Commission paritaire n° 0211G87632
Dépôt légal : Mai 2007 - ISSN 1155-1666 Imprimé par nos soins
Abonnement :
20€ (Étranger : 25€ ; faible revenu : 16€) -
Tél. (33 ou 0) 1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0) 1 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>
contact@survie-france.org

